

CIRCULAIRE

A tous les membres de l'AFUA

L'assemblée générale du 24 avril 2004, avait formulé par un vote, le souhait de la dissolution de l'AFUA. Pour respecter ce vote, un certain nombre de formalités sont cependant à remplir au préalable, dont la mise en état du réseau d'eau usée, afin que la municipalité puisse accepter le transfert des infrastructures de l'AFUA.

Pour mener à bien cette tâche, le préfet a donc désigné par l'arrêté N° 2004 AG/3-153 du 27/08/04, les nouveaux membres du Conseil des Syndics, qui auront pour mission de réunir les conditions nécessaires à la dissolution (voir copie ci-jointe).

L'évaluation des travaux restant à faire, a nécessité une phase de mesures de débit et de pollution les 25 et 26 août 2004 dans l'enceinte de l'AFUA. Afin de pouvoir analyser les résultats obtenus lors des mesures, le bureau d'étude souhaite connaître le nombre de personnes présentes ces deux jours à l'étang.

Il serait souhaitable de pouvoir disposer de votre réponse sous quinzaine.

Afin d'y répondre, il suffit de renvoyer le coupon ci-dessous à notre secrétariat, ou bien téléphoner au 03.87.92.19.78

SCP RIBIC & BOUR
49 bis Bd de Lorraine
F-57500 SAINT-AVOLD

D'autre part, lors de sa première réunion, le Conseil des Syndics a élu M. Jörg HELLMUNDT président et Mme NIEDERELTZ, vice-présidente de l'AFUA et a également voté le budget primitif 2004.

Dates d'enlèvement des objets encombrants pour 2005 :

- 28 avril 2005 - 30 juin 2005 17 novembre 2005

M. Accompagné de personnes
Adresse à l'Afua

Rue N°
ou bien Section Parcelle.....

Etait présent le 25 et 26 août 2004 à l'étang de Diefenbach